



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Monite
belgi



21001905

Déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise
de LIEGE, division NEUFCHATEAU,

29 DEC. 2020

jour de sa réception.

Le Greffier,

Greffie

N° d'entreprise : **0466 490 717**

Nom

(en entier) : **ALAIN ROLUS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **RUE DE MAISSIN 58 A 6850 PALISEUL**

Objet de l'acte : DEMISSION / NOMINATION

Ce 15/12, au siège social, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés.

BUREAU

La séance est ouverte à 14h sous la présidence de Madame Martine ROLUS.

Sont présents :

- Madame Martine ROLUS détenant 50 parts du capital (cette détention provenant de l'acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de feu Monsieur Alain ROLUS) ;
- Madame Béatrice ROLUS détenant 50 parts du capital (cette détention provenant de l'acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de feu Monsieur Alain ROLUS) ;
- Monsieur Eddy ROLUS détenant 50 parts du capital (cette détention provenant de l'acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de feu Monsieur Alain ROLUS).

Il est constaté que l'entière du capital social est représentée.

En conséquence, après vérification par le bureau, la comparution est arrêtée comme en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer.

EXPOSE

Monsieur le Président expose ce qui suit :

I. La présente assemblée a pour objet du jour :

1. Démission/Nomination des gérants
2. Approbation convention de rémunération
3. Pouvoirs.

II. Pour pouvoir délibérer valablement sur son ordre du jour, la présente assemblée doit réunir le quorum stipulé dans ses statuts.

III. L'intégralité des parts existantes étant représentées, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations et l'assemblée est en droit de délibérer et de statuer valablement sur son ordre du jour.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Cet exposé étant vérifié par la présente et est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

RESOLUTIONS

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix et par un vote distinct pour chacune d'elles, les résolutions suivantes :

1. Acte la démission de Monsieur Jean Paul DAVID de son poste de gérant.
2. Nomme Madame Martine ROLUS et Madame Pauline Jacquemin et décident que leur mandat sera rémunéré.
3. Approuve le projet de convention de rémunération pour les gérants.
4. Toutes les démissions/nomination prennent effet à la date du 1/01/2021
5. Pouvoirs est donné à Maître Olivier D'AOUT, avocat au barreau de Liège, avec pouvoir d'agir séparément et de subdélégation, en vue d'effectuer la publication du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur belge.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h45.

Dont procès-verbal.

Dressé, lieu et date que dessus

Président

Madame MARTINE ROLUS

Madame BEATRICE ROLUS

Monsieur Eddy ROLUS

Déposé en même temps que le PV du 15/12/2020

*(5) O. D'Aout
Rondeletine.*